

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 25 septembre 2017

n°8

page 1/4

EXTRAIT :

GRAND CHÂTELLERAULT

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRÉSENTS (62) : J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, D. BEAUDEUX, F. MERY, P. BARAUDON, J.M. TARDIF, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, B. MORIN, P. BIGOT, B. DE COURREGES, E. LASSALLE, H. COLIN, D. TREMBLAIS, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), P. VILLETTE, R. GRANDIN, A. GUIMARD, C. PIAULET, D. GAUTHIER, L. CLAVÉ, Y. BOINOT, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, C. PEPIN, D. CHAINE, JF. DABILLY, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, C. VANEROUX, J. NEUVY (suppléant de P. BERNARD), M. PONTIER.

POUVOIRS (10) :

L. RABUSSIÉ mandante a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
C. FARINEAU mandante a pour mandataire A.F. BOURAT
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire E. AZIHARI
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire JM. MEUNIER
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire P. BARAUDON
MÉTALS mandante a pour mandataire F. MERY
P. MOREAU mandante a pour mandataire G. PEROCHON
I. RABUSSIÉ mandante a pour mandataire H. COLIN

EXCUSES (10) : G. MICHAUD, E. AUDEBERT, JM. MAZAUD, F. MERCHADOU, JL. POYANT, B. SULLI, ML. CHABOT, P. BARBOT, T. PRIEUR, JJ. BERTHELLEMY.

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN

OBJET : Décision modificative n°1 de l'exercice 2017

Le présent projet de décision modificative n°1 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte un virement de crédits entre chapitres qui ne bouleverse pas la structure du budget ainsi que la reprise des résultats de l'exercice antérieur de la communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse.

Les budgets annexes comportent uniquement des virements de crédits entre chapitres ou sections, des dépenses nouvelles équilibrées par des recettes et la reprise des résultats de l'exercice antérieur de la communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal et aux budgets annexes de l'immobilier économique, de l'aménagement des zones d'activité économique et de la gestion des stocks du magasin général,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'assainissement,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 25 septembre 2017

n°8

page 2/4

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe des ordures ménagères,

VU la délibération n° 4 du conseil communautaire du 3 avril 2017 adoptant le budget primitif 2017,

VU la délibération n° 6 du conseil communautaire du 3 juillet 2017 adoptant le budget supplémentaire 2017,

VU la délibération n° 1 du conseil de communauté des Vals de Gartempe et Creuse du 30 mai 2017 approuvant les résultats de clôture au compte administratif 2016,

VU la délibération n° du conseil communautaire du 25 septembre 2017 par laquelle le conseil communautaire vient de procéder à l'affectation des résultats de la communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2017 du budget principal et des budgets annexes,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice 2017 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section fonctionnement.

Budget principal

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	227 770,65 €	227 770,65 €	1 087 697,83 €	1 087 697,83 €
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	227 770,65 €	227 770,65 €	1 087 697,83 €	1 087 697,83 €

Budget annexe des transports urbains

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	€	€	€	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	€	€	€	€

Acquitté en PREFECTURE le 26/09/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 25 septembre 2017

n°8

page 3/4

Budget annexe de l'assainissement

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	68 200,00 €	68 200,00 €	0 €	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	68 200,00 €	68 200,00 €	0 €	€

Budget annexe de l'immobilier économique

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	€	€	51 616,60 €	51 616,60 €
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	€	€	51 616,60 €	51 616,60 €

Budget annexe de l'aménagement des zones d'activités

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	99 554,33 €	€	400 445,67 €	500 000,00 €
Opérations d'ordre	€	99 554,33 €	99 554,33 €	€
TOTAL	99 554,33 €	99 554,33 €	500 000,00 €	500 000,00 €

Budget annexe des stocks

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	400 000,00 €	400 000,00 €	€	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	400 000,00 €	400 000,00 €	€	€

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 25 septembre 2017

n°8

page 4/4

Budget annexe de la gestion redevances déchets

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	71 140,89 €	71 140,89 €	€	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	71 140,89 €	71 140,89 €	€	€

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault, le

27 SEPT 2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

